

# 48ème Film Fest Gent

12 – 23 octobre 2021

## COMPETITION POUR LE COURT-METRAGE D'ETUDIANT D'ECOLE BELGE DE CINEMA - REGLEMENT 2021

Film Fest Gent organise une compétition pour courts-métrages des étudiants d'écoles belges de cinéma. **Son objectif est de souligner l'importance du court-métrage et d'encourager de jeunes réalisateurs.** Un jury spécial devra désigner : le **Prix pour le Meilleur Court-métrage belge d'étudiant**. Le public aura l'occasion de récompenser l'un des films avec **ACE Image Factory & The Fridge Prix du Public**.

### 1. Conditions de participation

**Art. 1** - Films produit entre **1/9/2020 et 7/9/2021** dans une école belge de cinéma (formation à temps plein comme INSAS, IAD, KASK, Sint-Lukas, RITCS, Narafi, Luca C-mine) peut participer à la présélection. Chaque film sera visionné par au moins un membre du comité exécutif du festival qui décidera de sa sélection.

**Art. 2** - Les films participants ont une durée maximale de 30 minutes.

**Art. 3** - Les films participants sont en DCP, 35 mm ou bien en fichier digital.

**Art. 4** - Les films sont présentés en version originale (sous-titrés anglais) et intégrale.

**Art. 5** - Les candidatures sont acceptées **jusqu'au 10 septembre 2021**: en fichier digital envoyé à [eindwerken@filmfestival.be](mailto:eindwerken@filmfestival.be). Aucun droit d'entrée (entry fee) doit être payés pour cette sélection.

**Art. 6** - L'envoi dans les temps de ce matériel est une condition sine qua non pour être pris en compte pour la sélection. Les candidatures expédiées après le 10 septembre 2021 ne seront PLUS prises en considération pour la compétition.

**Art. 7** – Les films seront présentés en première flamand. La participation à d'autres sélections avant la projection à Gand (sauf dans des festivals flamands) est autorisée. Films qui n'étaient pas encore présentés en Belgique seront toujours préférés.

### 2. Inscription

**Art. 8** - L'inscription d'un court-métrage peut être faite par l'école et/ou l'étudiant/réalisateur du film.

**Art. 9** - L'inscription en compétition sera confirmée par écrit par la direction du festival le 19 septembre 2021 au plus tard.

### 3. Présentation au festival

**Art. 10** - Les films en compétition seront projetés au maximum trois fois dans la section *Official Selection – Belgian Cinema Today* du festival. Pour chaque projection supplémentaire, le comité organisateur demandera l'accord écrit du producteur.

**Art. 11** - Pour les projections d'un court-métrage sélectionné, le réalisateur reçoit quatre cartes d'entrée. Des cartes d'entrée supplémentaires peuvent être achetées.

### 4. Prix pour le meilleur court-métrage belge d'étudiant.

**Art. 12** - Le festival composera un jury professionnel international d'au moins trois membres.

**Art. 13** – Cet jury devra se prononcer - en toute indépendance - sur le **Prix pour le Meilleur Court-métrage d'étudiant belge**. Ce prix comporte **une prime de € 5.000** en espèces pour le réalisateur du film gagnant.

**Art. 14** - Les ex aequo ne sont pas possibles.

**Art. 15** - Le metteur en scène introduit une créance correspondant au montant du prix, avec mention d'un compte bancaire.

**Art. 16** - Les résultats seront communiqués le 23 octobre 2021 au plus tard.

**Art. 17** – Le réalisateur du film gagnant recevra une invitation pour la cérémonie des prix.

**Art.18** – Le public (présent à la première officielle du programme) aura l'occasion de récompenser l'un des films avec **l'ACE Image Factory & The Fridge prix du public**. Ce prix se compose d'un session « grading » pour un prochain projet, avec une valeur de 6.500 euros.

### 5. Les copies

**Art. 18** - La copie du film participant doit être déposée aux bureaux du Film Fest Gent le 4 octobre 2021 au plus tard. Le transport des copies vers et au départ du festival par un autre moyen que celui précisé ci-dessus est à la charge du producteur.

### 6. Validité de ce règlement

**Art. 21** - Le règlement général s'applique également aux courts-métrages en compétition.

**Art. 22** - Tout cas non prévu dans ce règlement sera tranché par le comité exécutif du festival qui motivera ses décisions à la demande du producteur.

**Art. 23** - Ce règlement est rédigé en néerlandais et en français. Les réclamations éventuelles au sujet de ce règlement doivent nous parvenir par écrit.

**Art. 24** - L'inscription d'un film implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.

**FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAND**  
**Leeuwstraat 40b - B9000 GENT**  
**Tél. 32 (0)9 242 80 60 - Fax 32 (09) 221 90 74**  
**e-mail : [info@filmfestival.be](mailto:info@filmfestival.be) - site internet: [www.filmfestival.be](http://www.filmfestival.be)**

*Edition : 17.11.2020*